

**Séance du Conseil de Ville
du 29 octobre 2018, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 09 / 2018**

1. Communications

2. Appel

3. Procès-verbal no 08 du 24 septembre 2018

4. Questions orales

5. Création de postes au sein de l'Administration communale à la suite d'une analyse menée par un groupe d'experts externe et demande de création d'un service spécifique pour les ressources humaines

- A) Création de 50 % de poste de chef du Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement, pour une fonction totale à 100 %
- B) Suppression de 135 % de postes d'agent administratif 2, 3 ou 4 à l'Agence AVS
- C) Création d'un poste d'assistant socio-éducatif à l'Espace-Jeunes à 50 %
- D) Création de 20 % de poste de « cuisinier 1 » à la Maison de l'Enfance
Création de 10 % de poste de « cuisinier 2 » à la Maison de l'Enfance
- E) Création de 50 % de poste de chef du Service de la culture, des sports et des écoles, pour une fonction totale à 100 %
- F) Création de 10 % de poste d'agent administratif 1 au Service de la culture, des sports et des écoles, pour une fonction totale à 60 %
Création de 10 % de poste d'agent administratif 1 au Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement, pour une fonction totale à 60 %
- G) Fonctionnarisation du poste de chargé de mission du Service de la culture, des sports et des écoles à 50 % et augmentation du taux d'occupation de celui-ci à 80% au total
- H) Création d'un poste de surveillant-concierge au Centre sportif à 100 %
- I) Validation de l'intitulé des postes de responsable technique au Centre sportif
- J) Validation de l'intitulé des postes à la Bibliothèque municipale
- K) Suppression du poste de concierge de St-Georges
- L) Suppression du poste de téléphoniste-réceptionniste à 50 %
Suppression du poste de chef local de la Protection civile à 100 %
- M) Mandat de délégué à la promotion de la Ville à 80 %
- N) Création d'un poste de responsable RH à 80 %
- O) Création de postes d'agent de police à 200 %
- P) Maintien du poste de responsable de l'informatique à 100 %
- Q) Création d'un poste d'informaticien à 100 %
- R) Modification du poste d'agent administratif 2 à 100 % au Service financier en poste d'agent administratif 1 à 100 %
- S) Création d'un poste d'agent administratif 1 Finances & Gestion à 100 %
- T) Création d'un poste de monteur « ouvrier SID 1 eau » à 100 %
Création d'un poste d'adjoint du chef de réseau eau, « ouvrier SID 1 » à 100 %
- U) Création d'un poste de monteur « ouvrier SID 1 Service électrique » à 100 %
Création d'un poste d'adjoint du chef de réseau électrique, « ouvrier SID 1 » à 100 %
- V) Modification du poste de responsable administratif SID à 100% en poste d'agent administratif 1 à 100 %
- W) Création d'un poste d'architecte adjoint à 100 %
Création d'un poste d'ingénieur adjoint à 100 %
Création d'un poste d'urbaniste adjoint à 100 %
- X) Création d'un poste de responsable Nature et paysage à 60 %

- Y) Création de postes d'ouvrier TP 2 pour la Voirie à 200 %
- Z) Création d'un poste de chef d'équipe concierges à 30 %
- ZZ) Suppression du poste de dessinateur 2 à 50 %
Suppression du poste de dessinateur 3 à 60 %

6. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Olivier Montavon, président, ouvre la séance et salue les membres présents, en particulier Mme Sophie Chevrey-Schaller, suppléante PCSI qui siège pour la première fois. M. Montavon rappelle l'art. 38 al. 2 du Règlement du Conseil de Ville stipulant que les membres du Conseil de Ville sont tenus de se retirer lors de décisions qui concernent un objet auquel eux-mêmes, leurs parents ou alliés sont directement intéressés.

2. APPEL

41 membres sont présents.

Conseil de Ville

M. Olivier **Montavon**, président, M. Christophe **Günter**, 1^{er} vice-président, M. Rémy **Meury**, 2^e vice-président, Mme Kathleen **Gigon**, Mme Florine **Jardin**, scrutatrices.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Camille **Borruat**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Karen **Chevrolet**, Jérôme **Corbat**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Domont**, Paul **Fasel**, Pierluigi **Fedele**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Gaëlle **Frossard**, Khelaf **Kerkour**, Renaud **Ludwig**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Thierry **Raval**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Laurence **Studer**.

Sont excusés et remplacés

Mme Jeanne Beuret est remplacée par Mme Céline **Robert-Charrue Linder**

Mme Régine Bonvallat est remplacée par Mme Annie **Schneider**

M. André Burri est remplacé par M. Gaëtan **Farron**

M. Théo Burri est remplacé par Mme Tania **Schindelholz**

M. Patrick Chapuis est remplacé par Mme Sophie **Chevrey-Schaller**

M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Patrick **Claude**

M. Besim Hoxha est remplacé par Mme Pierrette **Nusbaumer**

M. Alexandre Kaiser est remplacé par Mme Marie **Blandino**

Conseil communal

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 08 DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal no 08 du 24 septembre 2018 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Michel Friche, PLR, souhaite connaître le coût effectif du mandat reflecta et celui découlant de l'engagement des collaborateurs communaux dans cette analyse.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le coût de l'étude en question s'élève à Fr. 130'000.-. En revanche, celui résultant des nombreuses heures de travail des collaborateurs peut difficilement être chiffré. A titre d'information, M. Chappuis indique que les chefs de service, les responsables d'unité et de secteur, dans le cadre de l'analyse, ont assisté à plusieurs séances d'information et rempli différents formulaires pour reflecta, en vue de l'établissement du rapport final.

M. Michel Friche est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, revenant sur la décision du Conseil fédéral de libéraliser le commerce de l'alcool industriel dès janvier prochain, impliquant pour Alcosuisse la perte de son monopole, demande au Conseil communal s'il peut évaluer l'impact de cette libéralisation sur le site de la Commune et, éventuellement, sur le trafic marchandises à la gare de Delémont.

M. Damien Chappuis, maire, informe sur les contacts réguliers qu'entretiennent le Conseil communal, le Gouvernement jurassien et l'entreprise Alcosuisse, laquelle a indiqué que les bâtiments appartiennent désormais à la société Thommen-Fürler AG. Les activités seront maintenues, voire développées ou diversifiées, sur le site de la Commune. Toutefois, la Ville n'a pas connaissance de l'impact induit par ce changement sur le trafic ferroviaire à Delémont.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC, relève l'inaccessibilité du parking de Cinemont lors la récente Foire du Jura, alors que les autres commerces du secteur ont toléré le parage sur leur site. Mme Studer rappelle les débats du Conseil de Ville relatifs au crédit d'aménagement de ce parking, ce dernier devant servir à d'autres manifestations. Par ailleurs, contrairement au message au Corps électoral stipulant que les frais d'entretien ne seraient plus assurés par la Commune, Mme Studer indique avoir constaté des travaux réalisés par la Voirie à cet endroit. Pour ces deux points, qui contredisent les raisons ayant conduit à l'acceptation du crédit, elle souhaite une explication.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que la Ville, qui a réalisé l'investissement, perçoit annuellement quelque Fr. 20'000.- de Cinemont pour l'utilisation du parking. Dès lors, Cinemont a le droit de l'utiliser à sa guise. Toutefois, Cinemont a entamé des discussions avec Comptoir delémontain SA pour la mise à disposition du parking durant la Foire du Jura, moyennant une contrepartie, ce que les organisateurs ont refusé. S'agissant de l'entretien du parking, M. Chappuis se renseignera auprès du Service UETP mais il est d'avis que la Ville respecte ses engagements.

Mme Laurence Studer n'est pas satisfaite.

Mme Kathleen Gigon, PS, met en évidence des faits marquants concernant la sécurité des enfants accueillis à la crèche delémontaine, notamment un enfant de 4 ans et demi rentrant seul à la maison alors que le personnel de la crèche devait le récupérer à la sortie de l'école. Sans remettre en cause les compétences du personnel, Mme Gigon souhaite par sa question éviter que ce cas se reproduise. Aussi, elle demande au Conseil communal s'il a connaissance de ces faits et s'il compte prendre des mesures pour les pallier.

Mme Esther Gelso informe qu'une discussion est en cours avec les intéressés pour régler cette problématique, par un processus clair.

Mme Kathleen Gigon est satisfaite.

5. CRÉATION DE POSTES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE À LA SUITE D'UNE ANALYSE MENÉE PAR UN GROUPE D'EXPERTS EXTERNE ET DEMANDE DE CRÉATION D'UN SERVICE SPÉCIFIQUE POUR LES RESSOURCES HUMAINES

M. Olivier Montavon, président, indique que l'entrée en matière sera ouverte une fois pour l'ensemble des postes concernés. Les questions de détail seront traitées ultérieurement pour chaque poste.

M. Damien Chappuis, maire, présente la demande de création de postes faisant suite à l'analyse de l'Administration communale par un groupe externe d'experts. Il rappelle le moratoire gelant les engagements de personnel depuis 2008, sur décision du Conseil communal, à l'exception des postes touchant la Maison de l'Enfance ou dont les charges sont prises à la répartition cantonale. L'Administration communale compte actuellement 194 fonctionnaires, 59 personnes auxiliaires à contrat à durée indéterminée et 204 personnes auxiliaires à contrat à durée déterminée, ce qui représente 457 collaborateurs, soit 239 emplois plein temps (EPT). A ce sujet, M. Chappuis précise que, vu les débats des Commissions de la mairie, des finances, ainsi que de la CGVC concernant le nombre d'EPT, chaque collaborateur a l'oppor-

tunité de réduire son temps de travail de 1 à 20 %, moyennant le bon fonctionnement de son service. Aussi, le Conseil communal présentera un état des lieux et soumettra au Législatif les suppressions supplémentaires de postes par rapport à ceux autorisés. D'ailleurs, le présent message concerne également la suppression de 5.95 EPT, non indispensables et qui ne sont plus en adéquation avec les besoins actuels de l'Administration communale. Du reste, l'Exécutif a, par le passé, renoncé à reconduire certains postes de travail. D'autre part, l'augmentation de la population et le développement de la zone industrielle nécessitent une adaptation des ressources humaines communales. A l'heure actuelle, pour réaliser certaines tâches, la Ville fait appel à des prestataires externes ; elle souhaite aujourd'hui engager du personnel, vu que cette alternative a atteint ses limites.

M. Chappuis met en exergue le nombre conséquent d'heures supplémentaires ou de solde de vacances, représentant 12 EPT, ce qui traduit des conditions de travail non optimales. Il rapporte que le Conseil communal a entamé sa réflexion à l'automne 2017, tout en relevant que les services communaux requièrent des moyens en personnel depuis plusieurs années. L'Exécutif a auditionné les chefs de service et d'unité et a souhaité conforter sa position par un mandat confié à un bureau externe, chargé de réaliser une analyse générale de l'Administration communale. En particulier, l'analyse devait concerner l'éventuelle création de poste au Service du personnel. M. Chappuis indique que le Conseil communal accepte le partage des postes à créer et relève l'importance accordée à la formation professionnelle, quelque 35 stagiaires et apprentis suivant actuellement une formation à la Municipalité, et l'opportunité donnée aux personnes en situation de handicap. Les postes sollicités, équivalant à 18.5 EPT, offriront les ressources humaines nécessaires pour les différents développements en cours et futurs de Delémont, comme précisé dans le programme de législature 2018-2022.

M. Chappuis précise les objectifs du mandat attribué à reflecta, notamment :

- analyser les besoins en personnel des services communaux en fonction des tâches attribuées par la loi ou demandées par la politique ;
- comparer les effectifs de l'administration delémontaine avec des administrations de villes de taille similaire ;
- évaluer les demandes de postes ou les demandes de titularisation pour chaque service ;
- formuler des recommandations relatives aux différentes demandes de création de postes ;
- proposer l'organisation d'un service spécifique pour les ressources humaines.

Le message répond à ces exigences. Du point de vue financier, tenant compte de la suppression des postes et des mandats, des postes autofinancés et de la création des postes, la charge supplémentaire atteint Fr. 1'358'088.- dès le budget 2020. Le budget 2019, prenant en considération les engagements effectifs en cours d'année, est équilibré. La quotité d'impôt, actuellement de 1.9, demeurera inchangée jusqu'en 2022. Par ailleurs, M. Chappuis informe que le comité de l'Association des maires du district de Delémont planchera sur les prestations offertes par les communes du district, afin de déterminer une clé de répartition adaptée. Elle assurera que chaque citoyen du district bénéficiant des prestations locales, notamment culturelles ou sportives, en assume les coûts, et pas seulement les Delémontains. En conclusion, M. Chappuis constate que le volume de travail actuel attendu des services communaux implique la création des postes demandés pour assurer l'accomplissement des tâches et répondre au développement de Delémont. Le Conseil communal s'en tiendra aux propositions émises dans le message, qui précisent également les préavis des trois commissions concernées.

M. Pierre Brulhart, PS, en sa qualité de président de la Commission de la mairie, relève le caractère exceptionnel du présent message, vu les enjeux des décisions qui définiront l'avenir de Delémont. Ayant présidé les séances réunissant les trois commissions, M. Brulhart met en exergue la transparence dont fait preuve le Conseil communal dans ce dossier. Il a notamment accepté de supprimer les postes non occupés, comme demandé par les commissions, même s'il n'a pas transmis les arrêtés y relatifs au Conseil de Ville. Toutefois, M. Brulhart aurait souhaité disposer d'emblée de l'ensemble des documents (message, arrêtés, programme de législature et prévisions budgétaires) et d'un message rédigé de manière uniforme. Globalement satisfait du traitement du dossier, il adresse ses remerciements au personnel communal, dont les prestations et l'engagement n'ont, à aucun moment, été remis en question, et en particulier à Mme la Chancelière et aux chefs de service ou d'unité pour la transmission d'informations complémentaires dans de brefs délais. Cependant, il est d'avis que le traitement d'un tel dossier aurait pu être plus efficace avec un fonctionnement des commissions semblable à celui du Parlement. A son sens, la réflexion lancée en début de législature par le Conseil communal, qui amènera à une révision du ROCM, doit se poursuivre. Quant aux préavis des commissions, ils figurent à chaque objet, alors que les propositions ont été globalement acceptées.

M. Paul Fasel, PCSI, rapporte les discussions nourries de son groupe, son objectif étant d'être en phase avec la réalité quotidienne de la ville. Non convaincu par les arguments avancés par l'Exécutif, le groupe PCSI aurait souhaité un échéancier présentant les engagements prévus ainsi qu'une étude relative à l'éventuelle rentabilisation de certaines tâches. Les chefs de service notamment ont apporté quelques

réponses. M. Fasel constate que le personnel communal est en surcharge de travail, comme le démontrent les heures supplémentaires et les vacances non prises. Delémont s'est agrandie ces dernières années et les exigences légales génèrent un travail toujours plus conséquent et des compétences nouvelles. Il estime que la communication de l'Exécutif aurait pu être meilleure. Si les informations communiquées par les responsables étaient de manière incontestable les demandes, le groupe PCSI attend toutefois du Conseil communal une analyse sur le taux d'engagement, le partage de postes, l'accès aux personnes handicapées et l'équilibre entre hommes et femmes. La priorité concerne l'engagement d'un responsable des ressources humaines, alors que les taux d'occupation sont de compétence exécutive, avec l'appui des responsables de secteurs. En ce sens, le taux d'engagement pour chaque poste devrait être considéré comme un maximum mais laissé à la libre appréciation du Conseil communal. La quotité d'impôt ne changera pas et ce fait sera rappelé en cas de conjoncture défavorable. Le budget 2019 est équilibré mais il demeure un exercice périlleux. Quant aux mandats externes, ils sont onéreux et doivent uniquement intervenir pour des missions très spécifiques liées à des domaines pour lesquels de nouvelles professions sont apparues et dont la Ville a besoin pour maîtriser son développement. Aussi, il attend de l'Exécutif une grande vigilance lors des prochains crédits d'engagement de bureaux d'études externes. M. Fasel estime qu'en parallèle aux futurs engagements, une révision du ROCM et du Règlement du personnel s'imposent à brève échéance. A son sens, la consultation du peuple compliquerait encore le traitement de ce dossier. Regrettant le moratoire imposé par les Autorités précédentes, M. Fasel met en exergue le sérieux de l'analyse effectuée. Estimant que le personnel communal mérite un peu plus de sérénité, le groupe PCSI est favorable à des créations de poste. Il le remercie pour son travail quotidien et informe qu'il acceptera la grande majorité des arrêtés proposés.

M. Pierre Chételat, PLR, relève que le personnel compte 7 fonctionnaires supplémentaires depuis début 2018, c'est-à-dire 4.69 EPT, et que le nombre d'auxiliaires est élevé. A son sens, plutôt que de comparer le nombre d'EPT autorisés par le Législatif et celui dont il estime avoir besoin (186.4 EPT), le Conseil communal devrait comparer les EPT effectifs à fin 2017 (155.05 EPT) et ceux exigés pour 2019 (186.55 EPT), soit à peu près 31 EPT supplémentaires (plus de 20 % d'augmentation du personnel administratif). M. Chételat relève que les règlements toujours plus nombreux provoquent l'engagement de forces de travail, même si bon nombre d'entre eux sont imposés par les Autorités supérieures. Quant au nombre de fonctionnaires dans le Jura, il a passé pour 1'000 habitants de 14,5 EPT à 8,2 EPT entre 2005 et 2012, en raison des tâches transférées au Canton. A Delémont, ce chiffre atteint 15 EPT. M. Chételat favorise les mandats externes, qui évoluent selon les besoins au fur et à mesure des années, même s'il s'interroge sur le mandat donné à Reflecta, vu son rapport. Il se demande aussi qui, des Autorités politiques ou du personnel, commande à la Municipalité. De plus, si le budget 2019 est équilibré, il ne tient pas compte de la charge totale des nouveaux postes, laquelle changera la situation financière. M. Chételat rappelle la baisse d'impôt attendue du peuple, déjà repoussée plusieurs fois et qui péjorera les finances communales. De l'avis de M. Chételat, l'appel à une entreprise externe pour analyser le fonctionnement de l'administration vise à trouver des solutions avec l'effectif en place et non à engager autant de personnel. Aussi, il se demande si le cahier des charges était suffisamment documenté et bien ciblé sur l'objectif à atteindre. Admettant que le fonctionnement de l'Administration doit être amélioré, il invite à trouver un équilibre. Le message, à son sens, n'est pas abouti et devrait encore être traité en commission, raison pour laquelle le groupe PLR refusera l'entrée en matière. L'engagement de personnel devrait être accompagné de projets clairs le justifiant. Il regrette que les crédits soumis par l'Exécutif, à l'instar ceux liés aux centrales photovoltaïques, n'aient pas précisé les ressources humaines devenant nécessaires.

Mme Laurence Studer, UDC, distribue à l'assemblée un extrait du rapport de la CGVC datant de 2014 où figure un tableau qui répertorie les EPT pour les années 2008 à 2013. 2008 comptait 135 EPT, 2010 183.4 EPT, et 2017 239 EPT, soit une augmentation de 55.6 EPT par rapport à 2010. De l'avis de Mme Studer, l'argumentation relative à l'augmentation de la population n'est pas fondée. Elle relève également que le moratoire n'a pas empêché l'accroissement de l'effectif et elle ne comprend pas la création urgente de postes, sous la menace de ne plus pouvoir garantir les prestations, ce qu'elle estime indigne d'une commune. Aussi, elle s'opposera à l'entrée en matière.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, souligne le développement important de Delémont ces dernières années, largement dû à son groupe et à ses représentants, sans impacter la quotité d'impôt ni les finances communales. Soutenant la Ville dans la poursuite de ce développement, il s'opposera toutefois à toute augmentation massive des postes de travail, favorable à une administration flexible qui a permis de sortir des chiffres rouges. Le coût induit par les postes supplémentaires péjorera les finances et freinera les investissements. Aussi, le groupe PDC-JDC suggérera de renoncer à 6 des 18.6 EPT demandés, en proposant une baisse du taux d'activité ou le refus de certains postes. Il proposera également de privilégier des stages de réinsertion et d'occupation. M. Frein s'étonne que le Conseil communal n'ait pas étudié des solutions simples en offrant des postes à 100 ou 80 % au choix du candidat. De plus, l'Exécutif aurait pu proposer, dans un premier temps, d'engager un responsable des ressources humaines, pour qu'il accompagne le processus d'augmentation de postes. A son avis, le message est empreint de manques, de précipitation ou d'imprécisions. Il relève que tous les services n'ont pas présenté les conséquences d'un renoncement aux postes mais uniquement une baisse de prestations, sans plus d'explications. Il estime

également que le Conseil de Ville est mis sous pression pour l'acceptation de postes, sans envisager un plan B, notamment une collaboration en matière informatique, par exemple. Soucieux de l'impact sur le budget communal, le groupe PDC-JDC veillera à des finances saines et une quotité stable, également pour la prochaine législature. En outre, même si certaines activités seront soutenues par le Canton, le contribuable en assumera la charge. Il estime que les 12.6 EPT retenus se justifient entièrement et œuvreront en faveur du développement et de la croissance de la ville. Le groupe acceptera l'entrée en matière et indique qu'il pourrait soumettre les augmentations de personnel à la population, soulignant qu'un accroissement de personnel de 10 % en une fois est irraisonnable.

M. Camille Rebetez, Alternative de gauche, rappelle les mises en évidence, par son groupe, de dysfonctionnements dans certains services et il remercie le Conseil communal de ses propositions, l'augmentation de la population provoquant une charge supplémentaire nécessitant du personnel. Le rapport reflecta fait par ailleurs une comparaison avec d'autres localités. Delémont a connu le plus fort développement, sans adaptation de son effectif. M. Rebetez insiste sur la vision sur l'avenir que doit apporter Delémont, sur les services publics efficaces qu'elle doit offrir, tout en garantissant la santé de ses employés, objectifs auxquels la Ville répond avec les créations de poste. Le groupe Alternative de gauche les soutiendra, avec quelques nuances. Toutefois, il souligne un déséquilibre dans la répartition des postes entre les différents services, aucun poste d'adjoint au chef de service n'étant prévu au Département CSJL et le renfort prévu pour celui du Département de la culture et des sports étant combattu par certains groupes. Il proposera donc une correction à l'organigramme lorsqu'il le jugera nécessaire. Vu la bonne conjoncture économique du moment et les comptes équilibrés depuis plusieurs années, M. Rebetez estime que l'Administration doit avoir les moyens d'assumer sa tâche de service public. S'opposer à certains postes implique de proposer des suppressions de prestations.

M. Pierre Brulhart, PS, souhaite des prestations de qualité et un service public fort. Le programme de législature répond aux attentes du groupe socialiste qui souhaite sa réalisation, ce qui nécessite des ressources. Actuellement, les heures supplémentaires équivalent à 12 postes, ce que M. Brulhart juge trop important. Il se déclare favorable au partage de postes et au travail à temps partiel, qui devrait être plus fréquent, raison pour laquelle les postes demandés pourraient, pour certains, être créés et mis au concours à 80 % et non à 100 %, ce qui les rendrait plus attractifs. L'engagement d'un responsable des ressources humaines, proposé à plusieurs reprises par la gauche mais refusé par la droite, devrait être une priorité pour qu'il suive l'engagement de nouveaux collaborateurs et amène une gestion dynamique et moderne de la fonction publique. M. Brulhart est d'avis que le développement de Delémont relève de la contribution de chaque parti et il regrette que le groupe PDC-JDC n'ait pas communiqué ses propositions en commission. Il informe que le groupe socialiste s'oppose à une hausse des impôts, tout en regrettant la baisse décidée fin 2015 qui n'a pas amélioré l'attractivité de Delémont. La Ville aurait dû définir en priorité les besoins en ressources avant toute baisse de quotité. Quant aux chiffres présentés par la droite, ils ne sont pas pertinents, selon M. Brulhart, la situation de Delémont ayant fortement évolué depuis 40 ans. En ce qui concerne les mandats, auxquels le PLR est favorable, celui confié à reflecta fait l'objet de critiques, ce qui tend à démontrer que les mandats ne sont pas le bon moyen pour gérer une l'Administration. Finalement, M. Brulhart informe que le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière.

M. Damien Chappuis souligne la transparence avec laquelle le Conseil communal présente ce dossier, en rappelant que les documents ont été transmis à temps et qu'à chaque séance, les commissions ont demandé des documents supplémentaires. Soulignant le travail accompli par la fonction publique, M. Chappuis admet que le ROCM devra être révisé ultérieurement, tout comme le Règlement du personnel. Les 18.5 EPT demandés relèvent de la politique de la Ville, et l'Administration communale doit bénéficier de ressources en suffisance. Le Conseil communal définit la politique qu'il entend mener, tout en prenant note des revendications du personnel. En cas de référendum, le peuple pourra difficilement juger de la pertinence ou non des postes et il s'intéressera uniquement aux coûts. S'agissant du nombre d'EPT, M. Chappuis explique que certains postes vacants ne sont pas remis au concours si le Conseil communal les juge non indispensables. De plus, les collaborateurs ont l'opportunité de réduire leur temps de travail de 1 à 20 %. L'Exécutif respecte la liste des emplois autorisés et n'a pas créé de postes, à l'exception de ceux liés à la Maison de l'Enfance en particulier. De même, la suppression de 5.95 postes n'engendrera pas une économie vu qu'ils ne sont pas repourvus et la Ville recourra aux mandats en cas de nécessité, par le biais de crédits d'investissement. Même si leur durée est limitée en comparaison de la fonctionnarisation de postes, M. Chappuis précise la vision du Conseil communal à moyen et long termes, qui s'étend au-delà de 2022. Il s'engage, en cas de frein au développement de Delémont, à renoncer à certains postes qui s'avèreraient non nécessaires.

M. Chappuis indique que le mandat confié à reflecta a fait l'objet d'un cahier des charges détaillé et de nombreuses rencontres. En outre, le Conseil communal n'a pas suivi toutes les propositions résultant de l'étude, citant en exemple la Voirie où six postes sont demandés dans le rapport alors que la Ville en requiert deux uniquement. Le budget 2019 tient compte des coûts supplémentaires en personnel depuis le moment de l'engagement, alors que celui de 2020 prendra en considération une charge supplémentaire de quelque Fr. 500'000.-. Quant au message que M. Chételat estime non abouti, M. Chappuis rappelle que

les chefs de département et de service étaient à la disposition des partis pour toute information supplémentaire. Il se rallie aux propos de M. Brulhart concernant l'évolution de Delémont ces 40 dernières années, les prestations d'alors ne pouvant pas être comparées à celles d'aujourd'hui. M. Chappuis rappelle qu'aucun poste n'a été créé ces 10 dernières années, raison pour laquelle le Conseil communal propose de répondre aux besoins de la population par la création de 18.5 EPT. S'ils ne sont pas acceptés, l'Exécutif devra réfléchir aux prestations à supprimer. M. Chappuis admet que Delémont s'est fortement développée depuis 2009, grâce à la contribution de tous les partis qui ont œuvré en trouvant des consensus. D'ailleurs, le Législatif a souvent suivi le Conseil communal dans ses propositions, tout comme la population. Le programme de législature prévoit des investissements de l'ordre de 15 millions de francs par année d'ici à 2022. Malgré ses craintes quant à l'équilibre budgétaire dès 2020, le Conseil communal ne veut pas revenir dans les chiffres rouges. La quotité de 1.9 pourrait attirer, selon les projections, jusqu'à 2'400 habitants supplémentaires d'ici à 2030, ce qui couvrirait largement les charges de la Ville. Quant au pourcentage des postes, le Conseil communal ne s'oppose pas au temps partiel. Toutefois, il demande de pouvoir disposer des futurs postes à 100 % et de les mettre au concours entre 80 et 100 %. Il insiste sur la contribution des chefs de service à la définition des postes à créer, même sans responsable des ressources humaines, du reste refusé par le Législatif à plusieurs reprises. Ce responsable sera engagé au plus vite pour qu'il puisse participer à l'engagement des futurs collaborateurs. Il invite le groupe PDC-JDC à proposer des suppressions de prestations s'il entend diminuer les taux de création de postes. A son sens, le Conseil communal ne fait pas pression mais prend ses responsabilités et demande au Conseil de Ville de valider ses propositions, comme le règlement ad hoc le lui impose. Quant au déséquilibre des EPT entre les différents services, il ne relève pas de choix mais de propositions faites par l'Exécutif et reflecta. Le respect du programme de législature passe par l'octroi des ressources nécessaires. M. Chappuis estime que la baisse de la quotité a conféré une attractivité supplémentaire à la ville, qui se verra sur le long terme. M. Chappuis invite à porter une attention particulière à l'intérêt général de la population et aux conditions de travail de l'Administration communale.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 35 voix contre 5.

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, dépose une motion d'ordre et conteste la décision du Bureau d'empêcher M. Jérôme Corbat, collaborateur au Département CSJL, de prendre position sur les points relatifs au département précité, ce qu'il ne comprend pas, à l'exception de l'arrêté B relatif à l'Agence AVS dans laquelle il est salarié, objet pour lequel il se récusera. Aussi, M. Fedele demande au Conseil de Ville de casser cette décision.

M. Pierre Brulhart, PS, se rallie à la position de M. Fedele et demande au Bureau d'informer le Législatif de sa décision.

M. Olivier Montavon, président, suspend la séance.

M. Olivier Montavon, président, indique que le Bureau maintient sa position. En effet, M. Corbat travaille à l'Agence AVS où il peut avoir un intérêt potentiel. Par ailleurs, deux autres fonctionnaires également membres du Conseil de Ville se sont récusés, confrontés à la même situation. En dernier lieu, par cette mesure, le Bureau souhaite éviter tout recours ou une annulation des décisions que le Législatif prendra.

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, souhaite connaître l'intérêt potentiel de M. Corbat, qu'il ne comprend pas pour les autres postes liés au Département CSJL. A son sens, si les deux conseillers de ville s'étant récusés n'ont pas défendu leurs droits, cette situation ne doit pas se reproduire. En dernier lieu, le recours pourrait émaner du groupe Alternative de gauche au cas où un vote se détermine à une voix. Aussi, M. Fedele invite le Bureau à prendre ses décisions sur une base juridique.

DECISION : la motion d'ordre qui demande que M. Jérôme Corbat puisse voter pour ce qui concerne le Département de la cohésion sociale, sauf la partie AVS, est acceptée par 27 voix contre 5.

A) Création de 50 % de poste de chef du Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement, pour une fonction totale à 100 %

Mme Esther Gelso détaille les unités du Département CSJL et les projets dont il a la charge, en collaboration avec les Départements UETP et SID, notamment (skatepark, action Tags et graphs, politique du logement à loyer modéré, écoquartier, écoles des Archebusiers et des Moissons). Il a également la charge du *Mieux vivre ensemble*, en lien avec Caritas, LARC, les commerçants, les écoles ou les jeunes, afin que chacun trouve sa place sur le territoire communal. La gestion de la vélostation lui incombe également, tout comme celle de la colonie du Creux-des-Biches ou la prise en charge des aînés, avec les projets de Clair-Logis ou de l'EMS de la Sorne. Ces tâches justifient le poste de chef de service à plein temps, comme l'a évalué reflecta.

M. Camille Rebetez, Alternative de gauche, indique que la prise en compte des heures supplémentaires réalisées par le chef de service rend ce poste à quasi 90 %. De plus, lui attribuer un taux d'occupation à plein temps demeure insuffisant, vu la surcharge de travail, car cela empêche le développement de nouveaux projets ou toute anticipation. Le chef de service a la charge du plus grand département en termes de collaborateurs. En trois ans, deux chefs de service s'y sont d'ailleurs succédé, et le département devra fonctionner une nouvelle fois sans chef. M. Rebetez regrette que la demande du service, demandant la création d'un poste d'adjoint à 30 %, n'ait pas été suivie par le conseil, raison pour laquelle il la propose au Conseil de Ville.

Mme Karen Chevrolet, PDC-JDC, estime le poste de chef de service à 50 % suffisamment doté, tout comme celui du Service de la culture et des sports. Aussi, son groupe refusera les deux arrêtés correspondants.

Mme Laurence Studer, UDC, souhaite une explication quant au document qu'elle a distribué, prouvant qu'une augmentation de personnel a eu lieu, ce que dément le Conseil communal. Si ces créations sont urgentes, elles auraient dû être présentées antérieurement. De plus, les objets présentés par l'Exécutif n'ont jamais précisé un manque de personnel, ce qui l'étonne.

M. Olivier Montavon rappelle que la discussion ne porte plus sur l'entrée en matière.

M. Christophe Badertscher, PS, relève la complexité de définir, pour chaque poste, les besoins de l'Administration. A son sens, la proposition du Conseil communal constitue un minimum qui permettra de remédier à une situation insatisfaisante. La proposition du groupe Alternative de gauche, discutée par le groupe, est laissée à la libre appréciation de ses membres.

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, relève que le groupe PDC-JDC n'apporte aucun argument justifiant le maintien du poste à mi-temps. Il pressent une stratégie visant à refuser quelques postes pour lancer un référendum et il espère que cela ne se produira pas.

DECISION : la création d'un poste d'adjoint au poste de chef du Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement à 30 % est acceptée par 22 voix contre 15.

DECISION : la suppression de 50 % de poste de responsable administratif au Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement et l'augmentation du taux d'occupation de 50 % en faveur du poste de chef du Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement, et l'arrêté s'y rapportant, modifié, sont acceptés par 22 voix contre 12.

B) Suppression de 135 % de postes d'agent administratif 2, 3 ou 4 à l'Agence AVS

DECISION : la suppression de 135 % de postes d'agent administratif 2, 3 ou 4 à l'Agence AVS est acceptée par 39 voix.

C) Création d'un poste d'assistant socio-éducatif à l'Espace-Jeunes à 50 %

Mme Esther Gelso met en exergue le succès de l'Espace-Jeunes, vu sa fréquentation en constante augmentation, d'où la nécessité d'offrir une prise en charge de qualité. Le Canton a étudié les besoins et décidé d'attribuer ce poste à 50 % à Delémont comme à Porrentruy, poste pris à la répartition des charges.

DECISION : la création d'un poste d'assistant socio-éducatif à l'Espace-Jeunes à 50 % est acceptée par 39 voix.

**D) Création de 20 % de poste de « cuisinier 1 » à la Maison de l'Enfance
Création de 10 % de poste de « cuisinier 2 » à la Maison de l'Enfance**

Mme Esther Gelso rappelle qu'à l'ouverture de la Maison de l'Enfance de la Mandchourie, la Ville avait décidé de ne pas pourvoir l'ensemble des postes mais de les adapter selon le taux de remplissage de la structure. Aujourd'hui, Mme Gelso propose de répartir 30 % entre deux collaborateurs déjà en place dans cette structure, qui confectionne quotidiennement entre 170 et 220 repas, en maîtrisant la filière des aliments. La Maison de l'Enfance fait face à une forte demande pour les repas de midi des écoliers, une vingtaine d'entre eux étant d'ailleurs accueillis à l'Espace-Jeunes dès l'automne. Ce poste est aussi pris à la répartition des charges et son coût est inférieur à celui d'un prestataire local.

DECISION : la création de 20 % de poste de « cuisinier 1 » à la Maison de l'Enfance et la création de 10 % de poste de « cuisinier 2 » à la Maison de l'Enfance sont acceptées par 38 voix.

- E) **Création de 50 % de poste de chef du Service de la culture, des sports et des écoles, pour une fonction totale à 100 %**

M. Claude Schluchter relève les nombreuses manifestations organisées à Delémont, comme le 1^{er} Août, la Danse sur la Doux, le slowUp ou l'Open air cinéma, et des manifestations romandes ou suisses, comme le Tour de Romandie. Les loisirs occupent une place importante dans la société actuelle. M. Schluchter met en évidence que son service, même si ses activités touchent une grande partie de la population, bénéficie de la plus petite dotation en personnel. S'agissant du poste de chef de service, il rappelle le processus engagé par la Ville en 2015, déterminant pour les Départements CSJL et CSE un poste de chef de service à 50 % additionné d'une fonction de responsable administratif à 30 %. Après 8 mois d'entrée en fonction, les deux personnes nommées ont relevé que le cahier des charges ne correspondait pas au travail réel accompli, celui-ci étant exclusivement du travail de chef de service, accompagné de nombreuses heures supplémentaires. De plus, le lien avec les écoles est insatisfaisant à l'heure actuelle ; il est assuré par le conseiller communal, pour un taux d'occupation estimé à 20 %. Vu la charge de travail actuellement réalisée par les directeurs des écoles, qui sont des employés de l'Etat et non pas des employés communaux, vu les futurs projets de développement (école des Arquebusiers, crédits informatiques pour les équipements, projet de halle de gymnastique), M. Schluchter demande d'octroyer un 50 % supplémentaire pour ce poste.

M. Jude Schindelholz, PS, souligne l'importance des activités culturelles et sportives pour la qualité de vie de la population et l'attractivité de Delémont, fait également pris en compte par les entreprises pour déterminer leur implantation. Favorable au développement de l'offre culturelle et sportive, le groupe socialiste soutiendra un poste de chef de service à plein temps et l'augmentation du taux des postes d'agents administratifs. S'agissant du poste de chargé de missions, M. Schindelholz met en exergue l'importance, pour les organisateurs, de disposer d'un interlocuteur unique pour les manifestations. Cette fonctionnarisation lui semble incontournable et son taux proposé de 80 % a convaincu le groupe socialiste, ce qui permettra à la Ville d'avoir un rôle accru dans l'organisation de certaines manifestations d'importance.

DECISION : la suppression de 50 % de poste de responsable administratif au Service de la culture et des sports et l'augmentation du taux d'occupation de 50 % en faveur du poste de chef du Service de la culture, des sports et des écoles sont acceptées par 31 voix contre 5.

- F) **Création de 10 % de poste d'agent administratif 1 au Service de la culture, des sports et des écoles, pour une fonction totale à 60 %**
Création de 10 % de poste d'agent administratif 1 au Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement, pour une fonction totale à 60 %

M. Claude Schluchter met en évidence l'augmentation des tâches du service, découlant notamment de l'augmentation de la population et du nombre de manifestations organisées à Delémont. Le personnel, composé d'une agente administrative et d'un stagiaire, tous deux à mi-temps, induit la fermeture des bureaux, en cas d'absence ou de réunion à l'extérieur. Le Conseil communal requiert donc une augmentation de 10 %.

DECISION : la création de 10 % de poste d'agent administratif 1 au Service de la culture, des sports et des écoles, pour une fonction totale à 60 %, et la création de 10 % de poste d'agent administratif 1 au Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement, pour une fonction totale à 60 %, sont acceptées par 30 voix contre 7.

- G) **Fonctionnarisation du poste de chargé de mission du Service de la culture, des sports et des écoles à 50 % et augmentation du taux d'occupation de celui-ci à 80 % au total**

M. Claude Schluchter se rallie aux propos de M. Schindelholz et invite le Conseil de Ville à accepter cette fonctionnarisation.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, informe que son groupe refusera la création du poste de responsable des manifestations et gestion de projets à 80 % mais qu'il acceptera sa fonctionnarisation à 50 %, estimant ce taux suffisant pour maîtriser l'organisation des manifestations.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, relève que les collaborateurs actifs dans ce domaine travaillent à flux tendu, avec des heures supplémentaires et des vacances non prises, sans pouvoir s'impliquer davantage dans l'organisation de certaines manifestations. En ce qui concerne les projets, ils ne peuvent pas être lancés, vu le manque de temps à disposition. L'augmentation du poste de 30 % lui paraît indispensable et son groupe soutiendra cet objet.

M. Claude Schluchter rappelle l'augmentation du nombre de manifestations ces 15 dernières années et le rôle attendu du titulaire pour le volet « projets », dont il aura la gestion et le contrôle du suivi. Il devra également collaborer à la politique culturelle et sportive de la Ville, en participant à des groupes de travail notamment.

DECISION : la création d'un poste de responsable des manifestations et de gestion de projets à 80 % est acceptée par 31 voix contre 8.

H) Création d'un poste de surveillant-concierge au Centre sportif à 100 %

M. Claude Schluchter indique que le Centre sportif ne répond actuellement pas aux normes de l'Association des piscines romandes et tessinoises, vu le nombre d'EPT insuffisant. La piscine est toujours plus fréquentée par les Delémontains et les Jurassiens et les heures d'ouverture ont été élargies, d'où la nécessité de ce poste supplémentaire. Aucune loi n'existe en Suisse en matière de surveillance des piscines et le Conseil communal suit les recommandations concernant la sécurité au bord des bassins, point primordial à ses yeux. Si le Conseil de Ville diminue le taux ou refuse cette création, le Conseil communal soumettra des propositions de diminution de prestations (révision des heures d'ouverture, par exemple).

Mme Camille Borruat, PDC-JDC, propose la création d'un poste à 50 % uniquement, complété par un poste d'auxiliaire à 50 %, ce dernier pouvant être confié à des étudiants par exemple. De plus, la formation exigée, Plus Pool, nécessite une durée de formation de deux jours seulement.

M. Marc Ribeaud, PS, rapporte que le groupe socialiste, après examen, estime que le service, y compris la sécurité, peut être assuré avec un poste à 80 %. A son sens, le recours à des auxiliaires doit rester ouvert et, si la présence simultanée de deux surveillants est recommandée, elle ne doit pas forcément être assurée par deux fonctionnaires. En outre, comme le démontre un malheureux exemple dans le Canton de Vaud, une double présence ne garantit pas toujours la sécurité.

M. Pierre Chételat, PLR, suggère d'accepter ce poste à plein temps, tout en laissant le soin au Conseil communal de déterminer s'il engage une personne à 100 % ou s'il recourt à des auxiliaires.

M. Olivier Montavon, président, soumet les propositions au vote, en précisant qu'elles sont opposées l'une à l'autre, chaque conseiller ne pouvant voter que pour l'une d'elle.

M. Pierre Brulhart, PS, s'oppose à cette procédure, citant l'art. 49 du Règlement du Conseil de Ville stipulant que lorsqu'il y a plusieurs propositions, elles sont opposées et mises aux voix ensemble mais chaque membre ne peut voter que pour une de ces propositions. Si aucune d'entre elles n'obtient la majorité absolue, celle qui a obtenu le moins de voix est éliminée.

M. Rémy Meury, Alternative de gauche, en sa qualité de vice-président, complète en précisant que celle obtenant la majorité est opposée à la proposition principale, en l'occurrence celle de l'Exécutif.

M. Pierre Brulhart, PS, ne fait pas la même lecture de cet article.

M. Olivier Montavon, président, pour la clarté des votes, répète la procédure appliquée.

DECISION : la proposition PS de créer un poste de surveillant-concierge au Centre sportif à 80 % obtient 20 voix. La proposition PDC-JDC de ne pas créer un poste à 100 % mais un poste de fonctionnaire à 50 %, complété par un poste d'auxiliaire à 50 %, obtient 16 voix.

DECISION : la création d'un poste de surveillant-concierge au Centre sportif à 100 % est acceptée par 19 voix contre 16 en faveur de la proposition PS de créer un poste de surveillant-concierge au Centre sportif à 80 %.

I) Validation de l'intitulé des postes de responsable technique au Centre sportif

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

DECISION : l'appellation de responsable technique au Centre sportif est acceptée à la majorité évidente.

J) Validation de l'intitulé des postes à la Bibliothèque municipale

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

DECISION : les appellations de responsable de la Bibliothèque municipale, de responsable adjoint de la Bibliothèque municipale et de bibliothécaire sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

K) Suppression du poste de concierge de St-Georges

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

DECISION : la suppression du poste de concierge de St-Georges est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Olivier Montavon, président, propose une suspension de séance.

DECISION : la suspension de séance est acceptée.

**L) Suppression du poste de téléphoniste-réceptionniste à 50 %
Suppression du poste de chef local de la Protection civile à 100 %**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

DECISION : la suppression du poste de téléphoniste-réceptionniste à 50 % et la suppression du poste de chef local de la Protection civile à 100 % sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

M) Mandat de délégué à la promotion de la Ville à 80 %

M. Damien Chappuis, maire, indique que cette proposition fait suite à la demande des commissions qui ont requis la forme de mandat, lequel fera l'objet d'un bilan en fin de législature pour décider de sa reconduction sous cette forme ou en le fonctionnalisant. Ce mandat permettra de supprimer de nombreuses heures supplémentaires touchant les services. Le Conseil communal entend mettre en place une politique de promotion moderne de la ville, pour répondre aux exigences d'une capitale cantonale. La promotion de la ville concerne l'économie, mais également le tourisme ou d'autres secteurs pour attirer de nouveaux habitants ou entreprises. En ce qui concerne la promotion économique, le Canton est la porte d'entrée pour les nouvelles entreprises, Autorité qui relaie les informations à la Ville, d'où la nécessité d'une collaboration étroite. La communication regroupe notamment les communiqués de presse et les sites internet à alimenter, tout comme les réseaux sociaux.

M. Michel Friche, PLR, estime que l'octroi d'un mandat de délégué à la promotion de la ville ne se justifie pas totalement. En effet, la promotion de la ville relève des départements et des services communaux par l'accomplissement de leurs missions. Le programme de législature est d'ailleurs une démarche promotionnelle pour la Ville. Pour le groupe PLR, l'attractivité de la Ville passe surtout par des actions concrètes à chaque échelon communal alors que la promotion économique de la ville requiert une étroite collaboration avec le Canton, lequel bénéficie d'une expérience conséquente et des moyens pour mener des actions ciblées et performantes. M. Friche met en exergue le rôle de Delémont, capitale cantonale et premier pôle économique jurassien. Sur le plan opérationnel, la Mairie lui semble être l'acteur idéal pour définir et mener une politique de communication, de promotion de la ville et l'attribution d'un mandat à un tiers n'apportera pas plus de résultats. De plus, le coût prévu n'englobe pas l'ensemble des frais indispensables pour mener cette tâche, notamment les campagnes promotionnelles ou les supports de communication. Pour ces raisons, estimant le mandat superflu et onéreux, le groupe PLR refusera cet objet.

M. Gaëtan Farron, PDC-JDC, est d'avis que ce mandat contribuera à l'accroissement de l'attractivité de Delémont, surtout par rapport aux cantons limitrophes, et permettra d'attirer des entreprises et des habitants, entre autres.

Mme Laurence Studer, UDC, ne comprend pas la raison de ce mandat, la Commune n'y étant généralement pas favorable. Vu la contribution financière de la Ville en faveur du tourisme et les actions déjà menées par le Canton, Mme Studer refusera ce mandat, estimant de plus que la charge prévue sera dépassée.

M. Marc Ribeaud, PS, est d'avis que ce mandat complétera l'activité cantonale en matière de promotion économique, à l'instar de Porrentruy ou Moutier. Il estime que la promotion ne doit pas se limiter à des actions ou des opérations immobilières, mais également englober un concept d'activités économiques et manufacturières. M. Ribeaud relève une faiblesse du Jura, c'est-à-dire sa palette restreinte d'activités, d'où la nécessité de s'ouvrir à d'autres types d'économies. A son sens, la Ville doit disposer d'un collaborateur actif sur de tels dossiers. Il soutiendra la proposition de l'Exécutif, d'autant qu'un bilan sera mené en fin de législature.

M. Damien Chappuis, maire, relève la rubrique budgétaire intitulée *Promotion, image et communication* dotée actuellement d'un montant de Fr. 50'000.- et qui autorisera certains moyens pour promouvoir la ville. Il confirme la contribution de la Ville à Jura Tourisme, tout en soulignant que la promotion de la ville concerne d'autres domaines, comme le développement économique, industriel ou démographique, entre autres. Le Conseil communal propose un mandat pour pouvoir tirer un bilan en fin de législature et ne pas devoir maintenir ce poste, s'il était fonctionnarisé, répondant ainsi aux demandes des commissions.

DECISION : l'octroi d'un mandat de délégué à la promotion de la Ville, par le Conseil communal, est accepté par 29 voix contre 5.

N) Création d'un poste de responsable RH à 80 %

M. Damien Chappuis, maire, estime que la nécessité de ce poste a été démontrée, notamment en raison de la gestion des 457 collaborateurs communaux. Le service ad hoc ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour développer une politique des ressources humaines dynamique et les procédures sont toujours plus nombreuses et complexes. Répondant aux attentes du Législatif, le Conseil communal entreprendra toute démarche pour mettre ce poste au concours dans les meilleurs délais.

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, propose de créer ce poste à plein temps, vu sa position centrale par rapport aux autres postes proposés. Il assurera le respect des conditions de travail et la politique ou la gestion du personnel dont bénéficiera l'ensemble du personnel et doit, de ce fait, être créé rapidement. Vu les tâches multiples qui attendent le collaborateur, la charge de travail atteindra certainement 100 %. Le candidat retenu sera en contact avec l'ensemble des fonctionnaires communaux et devra disposer de compétences en matière de ressources humaines. M. Fedele estime que le taux du poste pourrait se situer entre 80 et 100 %, ce qui ouvrirait le poste à des cadres supérieurs souhaitant un temps partiel.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, relève l'importance des ressources humaines dans toute entreprise et s'étonne que Delémont ne dispose pas d'un responsable ad hoc pour l'engagement de personnel ou la définition d'une politique du personnel à long terme. Le groupe PDC-JDC acceptera la création de ce poste à 80 %. Par ailleurs, M. Kerkour trouve la proposition de la gauche intéressante et elle pourrait être envisagée pour l'avenir. Pour l'heure, la mise au concours doit se faire rapidement en prévision des autres nouveaux collaborateurs à engager.

DECISION : la création d'un poste de responsable RH à 80 % est acceptée par 30 voix contre 11 voix en faveur de la proposition de l'Alternative de gauche qui propose la création d'un poste de chef du personnel à 100 %.

O) Création de postes d'agent de police à 200 %

M. Damien Chappuis, maire, rappelle les changements induits par Police-Synergie, les agents municipaux ayant les mêmes tâches que leurs homologues cantonaux. Les coûts financiers sont à relever, en matière de formation notamment, et de nouvelles tâches sont apparues. A l'heure actuelle, le corps de police delémontain compte 14 agents, ce qui rend les tournus difficiles, d'où la présente demande de création de postes. Police-Synergie étant en vigueur depuis 2017, le Conseil communal souhaite en tirer un bilan, raison pour laquelle il ne demande pour l'instant que deux postes. De plus, il s'agit de décider si le Législatif souhaite une police de proximité, présente dans la rue, ce qui est rarement le cas actuellement. De l'avis du Conseil communal, les agents de sécurité publique ne représentent pas une alternative adéquate vu qu'ils ne peuvent pas accomplir toutes les missions dévolues aux agents de police. D'autre part, les agents se trouvant dans la tranche d'âge la plus élevée pourraient réaliser les tâches administratives confiées aux agents de sécurité publique.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, vu les inconnues également relevées par M. Chappuis, propose la création d'un seul poste, en attendant le résultat de Police-Synergie. La situation pourrait être réévaluée dans le futur.

M. Pierre Brulhart, PS, en préambule, prie l'assemblée d'excuser son intervention antérieure, ayant mal interprété le règlement. Favorable à une police de proximité, le groupe socialiste relève une incohérence, à la lecture des différents documents remis. En effet, le rapport reflecta indique que les besoins en personnel devront être analysés en 2019 alors que le message du Conseil communal précise que quatre postes sont nécessaires, bien qu'il en propose deux uniquement. De plus, aucun bilan n'a pour l'heure été tiré de la collaboration avec la Police cantonale, notamment si les frais sont bien répartis entre le Canton et Delémont. Le groupe socialiste attend ce bilan, tout en relevant que le Règlement de la police municipale doit être révisé, comme l'a requis le Conseil de Ville par une motion acceptée en janvier 2015. Il estime risqué de créer deux postes d'agent, vu que la réflexion globale doit être menée et les priorités fixées. Toutefois, étant donné les renseignements fournis par le Conseil communal et le Commissaire, une majorité du groupe socialiste acceptera ces deux postes d'agents, en demandant une révision du Règlement de la police municipale, un bilan clair du fonctionnement de Police-Synergie et une détermination des priorités. Ces postes nouveaux, offrant plus de souplesse à la Police, pourraient être remis en cause et la Commission de la mairie y accordera une attention particulière.

M. Damien Chappuis, maire, confirme les incertitudes relevées, en précisant que l'analyse reflecta a pris en compte les tâches qui incomberont à la Police locale mais que cette dernière ne pourrait peut-être pas assumer faute de ressources supplémentaires. Le bilan de Police-Synergie déterminera si les coûts sont correctement répartis entre le Canton et la Ville mais la Police nécessite des moyens pour réaliser les tâches lui revenant. Par ailleurs, l'alternative à Police-Synergie - Police unique - aurait supprimé la police de proximité. Le règlement ad hoc doit effectivement être révisé, mais une fois les missions connues. La Commission de la mairie suivra l'évolution de ce dossier.

DECISION : la création de postes d'agent de police à 200 % est acceptée par 28 voix contre 9 voix en faveur de la proposition PDC-JDC qui propose la création d'un poste d'agent de police.

P) Maintien du poste de responsable de l'informatique à 100 %

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion et la compétence de repourvoir ou non est du ressort du Conseil communal.

Q) Création d'un poste d'informaticien à 100 %

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Service informatique compte deux informaticiens et deux stagiaires à 50 %, la volonté étant de bénéficier de 3.5 EPT. Il gère un parc informatique toujours plus conséquent et en constant changement. Le Conseil de Ville sera prochainement saisi d'un crédit concernant le renouvellement du parc informatique des écoles et ses moyens d'enseignement. Le Service informatique assure la sécurité, avec des standards toujours plus exigeants. Un soutien doit lui être accordé pour qu'il puisse mener à bien les projets en faveur de l'ensemble des services communaux, notamment le passage à la digitalisation.

M. Khelif Kerkour, PDC-JDC, demande au Service informatique de se doter d'un schéma directeur des systèmes d'informations présentant une vision à cinq ans, prenant en considération des solutions décentralisées et collaboratives avec d'autres communes. Selon ses renseignements, Delémont a renoncé à participer à un tel projet lancé par l'Association jurassienne des communes (AJC), au motif qu'elle disposait de l'un des meilleurs systèmes existant à l'époque. Aujourd'hui, ce point devrait peut-être être repris. De l'avis de M. Kerkour, renforcer le Service informatique sans se doter d'un plan directeur validé par les Autorités est un non-sens. Aussi, il informe que son groupe refusera ce poste. S'il est accepté, il demande que celui de stagiaire à 50 % soit alors supprimé.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que le Service informatique a une vision à long terme, incluse dans la planification financière des investissements. Il détaille les activités du service, notamment les postes de travail virtuels, avec ses propres serveurs, ce qui engendre des frais moins importants que le recours à d'autres prestataires. A titre d'exemple, M. Chappuis relève le changement des postes à la Police locale, dont la maintenance est facturée Fr. 1'600.- par poste et par année alors que ce coût atteint, pour les postes communaux gérés par le Service informatique, Fr. 290.- seulement. Des contacts sont en cours avec Moutier et Porrentruy dans le but de se doter des mêmes infrastructures matérielles ou logicielles. Par ailleurs, le projet évoqué par M. Kerkour n'émanait pas de l'AJC mais du

Gouvernement jurassien, initiative que les communes n'ont du reste pas soutenue. D'autre part, à ce moment-là, la Ville cherchait déjà à changer d'ERP. Des contacts ont également lieu avec le Canton pour des projets tels le e-voting, le e-déménagement ou le e-panne.

DECISION : la création d'un poste d'informaticien à 100 % est acceptée par 32 voix contre 7.

R) Modification du poste d'agent administratif 2 à 100 % au Service financier en poste d'agent administratif 1 à 100 %

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

DECISION : la modification du poste d'agent administratif 2 à 100 % au Service financier en poste d'agent administratif 1 à 100 % est acceptée par 38 voix, sans avis contraire.

S) Création d'un poste d'agent administratif 1 Finances & Gestion à 100 %

Mme Murielle Macchi-Berdat rappelle la stratégie de développement des Services industriels, au profit des comptes communaux et du client final. Aucune augmentation de dotation n'a été demandée malgré les nombreuses prestations reconnues et demandées par plusieurs collectivités. Le cumul des heures supplémentaires confirme la nécessité de créer 5 EPT, pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et des installations techniques, notamment. A l'exception des mandats de génie civil, toutes les prestations d'ingénierie sont fournies en interne, mobilisant ainsi les ressources et garantissant la qualité des performances financières des Services industriels depuis longtemps. L'augmentation de la dotation n'induirait aucune hausse des prix, vu les diminutions équivalentes des rubriques de dotation de fonds et/ou d'amortissement complémentaire des chapitres 15-16-17 dans le budget de fonctionnement. Mme Macchi-Berdat relève encore que les Services industriels ne sont pas financés par l'impôt mais par la vente de produits et services à des prix concurrentiels. Elle informe que les commissions concernées, à leur demande, ont reçu le rapport d'octobre 2017 établi par son département à la demande du Conseil communal, pour mettre en évidence la surcharge de travail et les heures supplémentaires des cadres, et préciser les prestations qui devraient être abandonnées. Mme Macchi-Berdat met en évidence le gestionnaire de réseau de distribution, les Services industriels étant responsables de la sécurité d'approvisionnement. Ainsi, en cas de problème majeur, d'incident, de lésions corporelles graves, voire de décès d'un collaborateur ou d'un citoyen, les Services industriels sont tenus comme responsables aux yeux de la loi. Ainsi, une non-adaptation des ressources induira l'abandon de certaines prestations.

Mme Macchi-Berdat indique que les Services industriels et UETP ont sollicité des postes supplémentaires en 2016 auprès du Conseil communal, qui a décidé d'entamer une réflexion sur l'ensemble de l'Administration communale, vu l'interdépendance des départements. Elle relève que les cadres ont fait preuve de pondération dans leurs propositions et de patience, malgré la surcharge de travail. Selon ses renseignements, d'aucuns pensent préférable de maintenir les chargés de missions et les mandataires externes, la population étant souvent opposée à l'augmentation de fonctionnaires. Au sujet des mandataires, elle relève qu'ils sont inopportuns pour son département, vu leurs interventions sur la conception des réseaux et les coûts engendrés nettement supérieurs au salaire d'un collaborateur, qui seraient reportés sur le client final. Le Conseil communal entend agir avec transparence, avec l'aide d'un bureau externe, dont la partialité est mise en doute alors qu'il a étudié avec rigueur les cahiers des charges, les règlements communaux et auditionné le personnel. Mme Macchi-Berdat indique n'être pas opposée au temps partiel, tant que les missions sont accomplies, mais elle souhaite laisser ce choix au département.

La création d'un poste d'agent administratif 1 Finances & Gestion à 100 % permettra au responsable Finances et Gestion de rattraper les retards dans les exercices comptables en cours. Il pourra ainsi contrôler la conformité des processus du SCI (système de contrôle interne) et y apporter les mesures correctives nécessaires.

Mme Camille Borruat, PDC-JDC, informe que son groupe accepte les postes à 100 %, en laissant la liberté aux candidats d'être engagés à 80 %.

M. Christophe Günter, PLR, estime que le recours aux stagiaires ne représente pas une solution pérenne, la formation d'un stagiaire créant une charge de travail supplémentaire pour le formateur. Il relève également l'importance pour le responsable Finances et Gestion de bénéficier d'un suppléant. Favorable à la mise en place d'un service de contrôle interne, M. Günter indique que son groupe soutiendra cette création de poste.

DECISION : la création d'un poste d'agent administratif 1 Finances & Gestion à 100 % aux Services industriels est acceptée par 38 voix, sans avis contraire.

- T) Création d'un poste de monteur « ouvrier SID 1 eau » à 100 %
Création d'un poste d'adjoint du chef de réseau eau, « ouvrier SID 1 » à 100 %**

Mme Murielle Macchi-Berdat relève que les prestations offertes à plus de 20 communes du district génèrent des activités et des revenus supplémentaires, en dépit d'un effectif jamais adapté. Le taux de fuites est en nette diminution et les travaux de détection et de réparation engendrent une réduction des pertes d'eau potable, la Ville se situant actuellement en dessous de la moyenne suisse. L'augmentation du volume de travail du Service de l'eau est quantifiable et mesurée précisément, étant donné que les Services industriels agissent comme prestataires de services pour de nombreuses communes. Les contrôles qualité sont également sources de travail supplémentaire et les prestations fournies pour Régiogaz SA ont également augmenté ces dernières années, notamment avec le raccordement de Courtételle au réseau du gaz naturel. Garantir les ressources en eau de la Ville nécessite aussi des ressources humaines adaptées, d'où les présentes demandes de création de postes.

M. Christophe Günter, PLR, s'étonne des collaborations avec d'autres localités, notamment le service de piquet à Boncourt. A son sens, ces tâches ne reviennent pas aux Services industriels. S'ils doivent soutenir les autres communes, ils pourraient être transformés en société anonyme générant des plus-values. A son sens, les Services industriels doivent s'occuper du réseau delémontain, ce qu'ils peuvent réaliser avec le personnel actuel. Aussi, il suggère de ne pas créer ces postes.

M. Christophe Badertscher, PS, relevant les expériences défavorables, voire dramatiques, en matière de privatisation, souligne l'excellent travail des Services industriels et le taux de fuites très bas à Delémont. Toutefois, même si les postes sont autofinancés, les citoyens paient cette prestation communale via les taxes d'eau. M. Badertscher invite à être vigilant et à ne pas entrer dans une situation de confort où, au motif de l'autofinancement, le Conseil de Ville ne ferait qu'accepter des postes. Le groupe socialiste a analysé les postes selon l'intérêt de chaque citoyen de voir sa facture d'eau réduite au minimum. Il constate que les prestations réalisées sont bonnes et permettent de fournir une eau de qualité irréprochable, en suffisance et en tout temps aux Delémontains. Par ailleurs, le prix reste tout à fait raisonnable, ce à quoi le groupe socialiste veillera. Aussi, il estime les créations de postes justifiées et invite le Conseil de Ville à les soutenir.

DECISION : la création d'un poste de monteur « ouvrier SID 1 eau » à 100 % et la création d'un poste d'adjoint du chef de réseau eau, « ouvrier SID 1 » à 100 % sont acceptées par 36 voix contre 3.

- U) Création d'un poste de monteur « ouvrier SID 1 Service électrique » à 100 %
Création d'un poste d'adjoint du chef de réseau électrique, « ouvrier SID 1 » à 100 %**

Mme Murielle Macchi-Berdat relève les nouvelles règles particulièrement contraignantes en matière de sécurité, notamment celles liées au contrôle des installations selon l'Ordonnance des installations à basse tension. Ces contrôles sporadiques correspondent à 10 % des contrôles annuels, ce qui accroît les travaux administratifs, d'autant que les installations photovoltaïques sont toujours plus nombreuses chez les privés. Ces tâches supplémentaires obligatoires engendrent un retard malgré les heures supplémentaires consenties par le personnel. De plus, la suppléance du chef de réseau n'est pas assurée et la charge de travail dans le domaine de la facturation de services et d'énergie est toujours plus volumineuse. Mme Macchi-Berdat rappelle les centrales photovoltaïques appartenant à la Ville et le partenariat avec des entreprises, qui connaît un réel succès. Au sujet des EPT générés par ces centrales, Mme Macchi-Berdat précise que les Services industriels appliquent la Conception directrice de l'électricité, laquelle prévoit la construction d'une vingtaine de centrales photovoltaïques à Delémont, pour lesquelles chaque intervention d'un collaborateur est comptabilisée dans les coûts d'exploitation de la centrale et répercutée sur le prix du kWh. A ce jour, les EPT autorisés suffisent pour absorber ce travail, ce qui ne sera plus le cas dans les prochains mois si la multiplication des installations se confirme. A la remarque de M. Chételat, Mme Macchi-Berdat indique que les heures consacrées aux centrales représentent 3 % d'EPT. D'autre part, elle rappelle l'obligation des Services industriels de reprendre dans leur réseau l'énergie non consommée produite par des privés. Ces installations doivent donc être contrôlées et reliées au réseau. Bien qu'autofinancée, cette prestation nécessite du personnel et le recours à un mandat n'est pas souhaitable, pour des questions de sécurité et de garantie des processus de travail. Finalement, si les Services industriels investissent sur les toits des industriels, ils répondent à la stratégie énergétique 2050. De plus, si les industriels sont sensibles à une solution énergétique, ils ne souhaitent pas avoir à gérer une centrale sur leur toit. Les

Services industriels offrent donc une solution clé en mains, restent propriétaires de la centrale et louent les toits. Mme Macchi-Berdat ressent une crainte de certains d'engager du personnel pour répondre au développement des énergies renouvelables alors que pour la majorité des communes jurassiennes, être propriétaire de son réseau et producteur d'énergie renouvelable est une chance inestimable. Les Services industriels ne réalisent pas de bénéfice sur l'énergie vendue, au contraire des autres communes. La poursuite sur cette voie implique une adaptation des ressources en personnel, vu le succès rencontré, tout en garantissant au consommateur final la stabilité des prix et le maintien des taxes actuelles.

M. Christophe Günter, PLR, même s'il n'est pas convaincu par les arguments présentés dans les rapports, met en exergue les modifications des exigences légales pour les différentes activités sur les installations électriques, exigeant que les activités à proximité de la tension ou sur les poteaux/candélabres soient exécutées par deux personnes, pour des raisons de sécurité. La dangerosité des travaux implique d'assurer la sécurité au détriment de l'optimisation de la rentabilité des travaux. Pour cette raison, le groupe PLR soutiendra ces créations de postes.

M. Christophe Badertscher, PS, met en évidence le développement des projets photovoltaïques de la Ville, dont il souhaite la poursuite. Vu que ces créations de postes sont requises pour des questions de normes sécuritaires, le groupe socialiste les acceptera.

DECISION : la création d'un poste de monteur « ouvrier SID 1 Service électrique » à 100 % et la création d'un poste d'adjoint du chef de réseau électrique, « ouvrier SID 1 » à 100 % sont acceptées par 39 voix, sans avis contraire.

V) Modification du poste de responsable administratif SID à 100 % en poste d'agent administratif 1 à 100 %

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

DECISION : la modification du poste de responsable administratif SID à 100 % en poste d'agent administratif 1 à 100 % est acceptée par 35 voix, sans avis contraire.

**W) Création d'un poste d'architecte adjoint à 100 %
Création d'un poste d'ingénieur adjoint à 100 %
Création d'un poste d'urbaniste adjoint à 100 %**

M. Ernest Borruat indique que l'acceptation de ces postes permettra la poursuite du rythme de développement de la ville et son adaptation aux nouveaux défis, de même que le développement de la mobilité et la promotion de la nature et des paysages. Les postes demandés sont revendiqués depuis plusieurs années par le Service UETP, qui a souvent eu recours à des mandats ou des emplois à durée déterminée pour répondre aux sollicitations. Les postes requis permettront de pallier les heures supplémentaires. M. Borruat accepterait des taux d'occupation entre 80 et 100 %. De la décision du Conseil de Ville dépendra l'avancée des dossiers que le Conseil communal entend conduire durant la présente législature. Les créations de postes sont nécessaires pour réaliser le programme de législature, qui répondra aux objectifs de *Delémont, cap sur 2030*.

M. Marc Ribeaud, PS, partage une partie des soucis de ce service, d'autant qu'il sera certainement sollicité à l'avenir pour les programmes d'amélioration thermique des bâtiments. Toutefois, le groupe socialiste suggère d'allouer pour ces trois postes d'adjoint 2.4 EPT au Service UETP, pour consolider ses prestations tout en recourant à des mandats externes, lorsque des expertises pointues et temporaires sont requises. Tout changement technique important autoriserait la demande de nouveaux postes à l'avenir.

Mme Laurence Studer, UDC, suggère, par exemple à la Voirie, de faire appel à des personnes en réinsertion ou des chômeurs en fin de droit. Quant au poste de chef d'équipe concierges, son occupation à 30 % seulement n'offre pas une présence suffisante et nuit à la motivation des subordonnés. Par ailleurs, sa rémunération lui semble trop élevée.

M. Pierre Chételat, PLR, estime que les postes d'adjoint pourraient être remplacés par des mandats, vu que leurs missions évoluent. Aussi, il propose de supprimer ces trois postes.

M. Khelif Kerkour, PDC-JDC, constate que l'absence d'adjoint pose des problèmes de suppléance, car elle freine l'avancement des dossiers et engendre des heures supplémentaires au retour du

titulaire. Le groupe PDC-JDC accepte la création de trois postes d'adjoint, avec un minimum de 240 %, pour faire face aux travaux et défis quotidiens du Service UETP et assurer la suppléance.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, regrette le mépris envers la fonction de concierge, dont la rémunération semble trop élevée. En effet, ce chef d'équipe aura la tâche non seulement d'établir les plannings de travail dans les nombreux bâtiments de la Municipalité, mais surtout d'assurer les achats de matériels divers. Son taux d'occupation de 30 %, vu les tâches attendues, est suffisant. M. Corbat se dit convaincu par les arguments avancés pour les autres créations de postes, notamment pour les adjoints, pour lesquels le groupe Alternative de gauche entendait proposer une dotation de 200 % à répartir entre les trois postes, ce à quoi il renonce.

M. Ernest Borruat, par équité envers les Services industriels avec lesquels le Département UETP collabore transversalement, souligne que les postes d'adjoint sont nécessaires. De plus, à l'heure actuelle, deux de ces postes sont accordés sous forme de contrat à durée déterminée et les heures supplémentaires sont régulièrement constatées. Toutefois, pour ne pas prêter des candidats souhaitant travailler à temps partiel, M. Borruat accepte de les ouvrir entre 80 et 100 %. Il se rallie aux propos de M. Corbat s'agissant du chef d'équipe des concierges et précise que la Ville entend confier cette tâche à un collaborateur qui se verra retirer des tâches d'entretien. Il gèrera les achats pour l'ensemble des équipes actives à la Municipalité et les plannings de toutes les personnes auxiliaires.

DECISION : la proposition du Conseil communal qui propose la création d'un poste d'architecte adjoint à 100 %, la création d'un poste d'ingénieur adjoint à 100 % et la création d'un poste d'urbaniste adjoint à 100 % obtient 21 voix contre 13 voix en faveur de la proposition PS qui suggère que le cumul des postes précités soit d'au maximum 240 %.

DECISION : la création d'un poste d'architecte adjoint à 100 %, la création d'un poste d'ingénieur adjoint à 100 % et la création d'un poste d'urbaniste adjoint à 100 % sont acceptées par 36 voix contre 3.

X) Création d'un poste de responsable Nature et paysage à 60 %

M. Ernest Borruat indique que l'utilité de ce poste, déjà existant, est démontrée, vu entre autres les enjeux climatiques à relever prochainement.

M. Michel Friche, PLR, admet la nécessité de disposer de compétences adaptées pour le maintien et l'amélioration du cadre de vie et des espaces verts. Prenant en exemple la piscine de plein air dont il relève l'aménagement remarquable par les jardiniers de la Ville, à qui il adresse ses remerciements, il se demande si la Voirie ne pourrait pas fournir un candidat, vu le profil et les compétences recherchées. La Société d'embellissement ne pourrait-elle pas apporter son expérience et son savoir-faire dans ce domaine, qui ne semble pas stratégique ? Ce poste est-il actuellement occupé par un employé de la Voirie ou une personne externe ? Non convaincu de la nécessité de créer ce poste, le groupe PLR le refusera.

M. Grégoire Monin, PS, est d'avis que le titulaire du poste suivra les changements morphologiques et la densification future de la ville, en déterminant des mesures liées à la nature, parallèlement au développement urbain. Il relève les enjeux importants en matière de qualité de vie, de protection de la biodiversité ou de lutte contre le réchauffement urbain. La création d'un poste de responsable Nature et paysage lui semble indispensable et le taux proposé raisonnable. A son sens, recourir encore à un chargé de missions est inenvisageable.

DECISION : la création d'un poste de responsable Nature et paysage à 60 % est acceptée par 34 voix contre 5.

Y) Création de postes d'ouvrier TP 2 pour la Voirie à 200 %

M. Ernest Borruat souligne que la Voirie ne parvient plus à assumer ses tâches, notamment lorsque le ramassage des déchets encombrants se déroule en même temps que le ramassage des ordures. Les postes demandés permettront de pallier le manque régulier de personnel, souvent compensé par du personnel intérimaire, et de prévoir des rotations lors de vacances. A noter qu'il faut assumer également un service les samedi et dimanche, de même qu'en hiver où le déneigement met à contribution la Voirie.

M. Gaëtan Farron, PDC-JDC, conscient que le développement de la ville génère des besoins en personnel, soutient la création de postes. Toutefois, dans un but social, il souhaiterait que ces postes soient réservés à des personnes en fin de droit, via les programmes d'occupation cantonaux.

DECISION : la proposition du Conseil communal qui demande la création de deux postes d'ouvrier TP 2 pour la Voirie à 100 % obtient 21 voix contre 19 en faveur de la proposition PDC-JDC qui demande la création de postes d'ouvrier TP 2 pour la Voirie à 200 %, réservés à des personnes en fin de droit (POC).

DECISION : la création de deux postes d'ouvrier TP 2 pour la Voirie à 100 % est acceptée par 37 voix, sans avis contraire.

Z) Création d'un poste de chef d'équipe concierges à 30 %

M. Ernest Borruat précise que ce poste est requis pour décharger la responsable des concierges, également responsable des permis de construire, domaine qui connaît une très forte augmentation des demandes, dont certaines sont complexes. Ce chef d'équipe devra notamment gérer les achats et les plannings des concierges.

Mme Laurence Studer, UDC, répète que le taux d'occupation lui paraît insuffisant pour une telle fonction.

DECISION : la création d'un poste de chef d'équipe concierges à 30 % est acceptée par 33 voix contre 5.

**ZZ) Suppression du poste de dessinateur 2 à 50 %
Suppression du poste de dessinateur 3 à 60 %**

M. Ernest Borruat invite le Conseil de Ville à accepter ces suppressions de postes.

DECISION : la suppression du poste de dessinateur 2 à 50 % et la suppression du poste de dessinateur 3 à 60 % sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées :

- **question écrite 2.14/18** - "Groupe de confiance", PS, M. Thierry Raval
- **question écrite 2.15/18** - "Dépoussiérage législatif", PS, M. Thierry Raval

La séance est levée à 00 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Olivier Montavon

Nadia Maggay